

PRÉSENTATION



Fidèle à sa vocation d'accompagner les entreprises,

l'UIMM Normandie Sud propose à ses adhérents et non adhérents une offre de prestations complémentaires à travers des formations adaptées, organisées par le CIDIST, organisme de formation certifié Qualiopi.

Les formations proposées sont principalement centrées sur cinq axes:

Droit social - RH / Management - Paie - Santé / Sécurité - Formations règlementaires

L'UIMM Normandie Sud est également en mesure de proposer des formations à la carte. Les modules présentés ci-après peuvent-être adaptés en fonction des spécificités de votre entreprise.

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions étudier ensemble **vos** besoins de formation.

INFOS PRATIQUES

Nous vous recommandons de consulter 2i Normandie ou votre OPCO de branche pour connaître les modalités éventuelles de prises en charge

- > Le CIDIST, en tant que centre de formation accueille les personnes en situations de handicap en :
 - s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
 - assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
 - prenant en compte le handicap dans le parcours de formation
- > Les déficiences visuelles, auditives, cognitives... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.
- > Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre chronologique.
- > Les sessions ne seront maintenues qu'à condition d'avoir au moins 6 participants.
- > Toute annulation devra être notifiée au plus tard 48 heures avant le début de la formation. A défaut, le coût de l'inscription sera facturé.



SIÈGE

10 rue Alfred Kastler - UNICITE 14000 CAEN



09 70 08 01 46



contact@cidist.com



www.uimmnormandiesud.com

ANTENNE

Bâtiment de la CCI INTECH Pôle universitaire d'Alençon Campus de DAMIGNY 61250 Damigny



MISE À JOUR PAIE ET COTISATIONS 2024 VISIOCONFÉRENCE

Programme susceptible d'être modifié en fonction des évolutions législatives



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 19 janvier 2024 > Visioconférence 22 janvier 2024 > Visioconférence



PUBLIC

Gestionnaire de paie, responsable ou gestionnaire du personnel soucieux(se) de se perfectionner, de mettre à jour ses connaissances suite aux modifications législatives, règlementaires et jurisprudentielles de ce début d'année

Aucun prérequis



Tarif adhérent: 400 € HT / personne Tarif non-adhérent: 700 € HT / personne



OBJECTIFS

- Se tenir à jour des réformes et des évolutions législatives et réglementaires avant un impact en paie
- Évaluer l'incidence pratique de ces modifications sur la paie et cotisations/ contributions sociales
- Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions successives de la jurisprudence



PROGRAMME

I. Actualisation paie et cotisations sociales

Point sur les nouvelles valeurs des cotisations et contributions sociales au 1er janvier 2024

- > Les cotisations de sécurité sociale, Pôle emploi
- > La retraite complémentaire ARRCO/AGIRC (+ report du recouvrement par l'URSSAF)
- > Autres contributions salarialés et patronales
- > Plafonds de SS
- > Salaires et cotisations sociales des apprentis, des contrats de professionnalisation
- > Forfait social
- > La réduction générale des cotisations sociales (réduction Fillon)
- > Réduction des cotisations salariales sur les heures supplémentaires
- > Retour sur le prélèvement à la source : révision des grilles de taux neutre, points de vigilance ...
- > Contributions formations
- > Contributions professionnelles

MÉTHODE

Formation associant aspects théoriques et pratiques, exercices pratiques de paie et exemples concrets, réflexions et échanges d'expérience, interactivité entre participants et l'intervenante, remise de supports pédagogiques

ÉVALUATION

Questionnaire préalable, évaluation tout au long de la formation, quiz, remise d'une attestation de compétences

INTERVENANTE

Nadine FORZINETTI - JPC CONSULTANT

Autres nouvelles valeurs et dispositions emportant des incidences en paie

- > Saisies sur salaire
- > Frais professionnels/ Avantages en nature
- > Hausse du SMIC et ses conséquences
- > Prestations sociales : incidences sur les IJSS maladie, maternité, AT..
- > Avantages servis par le CSE au titre des activités sociales et culturelles
- > Titres restaurant

Points sur les impacts de la CCN métallurgie 2024 sur la paie

- > Prime d'ancienneté
- > Jours supplémentaires
- > Indemnisation de la maladie, maternité
- > Habillage déshabillage Contreparties salariales (équipe, nuit, dimanche...)
- > Salaires minimaux
- > Paie de rupture

- Réformes et évolutions législatives > Loi de financement de la SS (volet paie et RH)
- > Loi de finances (volet paie et RH)

II. Retour sur les jurisprudences "Paie" marquants en 2023

La jurisprudence est analysée sous forme de cas pratiques dont la réponse se trouve dans un arrêt marquant de l'année

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 6 février 2024 > Alençon 8 février 2024 > Caen



PUBLIC

Responsables des Ressources Humaines, Dirigeant(e)s de PME, Responsables HSE, Assistant(e)s de direction et toute personne ayant en charge la gestion du personnel et le suivi des AT/MP

Aucun prérequis



TARIFS

Tarif adhérent: 400 € HT / personne Tarif non-adhérent: 700 € HT / personne

FRAIS DE REPAS INCLUS



OBJECTIFS

- Maitriser la tarification des AT/MP
- Connaître le cadre réglementaire de la déclaration d'accident du travail
- Savoir émettre des réserves
- Différencier précisément l'accident du travail, de trajet, l'accident de mission
- Maîtriser les spécificités juridiques propres à chaque notion
- Savoir réagir à une déclaration de maladie professionnelle
- Évaluer les conséquences pour l'entreprise
- Connaître les principaux délais pour agir

MÉTHODE

Rappels des règles juridiques et techniques, examen approfondi de l'évolution jurisprudentielle et législative, mises en application directes en référence à des cas concrets

ÉVALUATION

Quiz de fin de formation et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANTES

Juristes UIMM Normandie Sud



PROGRAMME

GENERALITES: le coût des AT/MP (enjeux humains et financiers)

I. Sensibilisation à la tarification

- > Les différents modes de tarification
- > La règle d'écrêtement
- > Le taux service support

II. L'accident du travail

- > Définition de l'accident
 - L'accident de travail
 - L'accident de missions
 - L'accident de trajet
- > Formalités déclaratives
 - Obligations du salarié
 - La déclaration d'accident du travail : obligations de l'employeur et sanctions
 - La lettre de réserves
 - L'inscription au registre des accidents bénins
 - Cas particuliers : intérimaires, apprentis, stagiaires....

III. Les maladies professionnelles et la procédure d'instruction

- Les maladies répertoriées aux tableaux
- Les maladies hors tableaux : CRRMP
- Le déclenchement de la procédure
- Le rapport employeur
- Les délais d'instruction
- La décision de la caisse

IV. Synthèse des contentieux possibles

- Le contentieux général
- Le contentieux médical
- Le contentieux de la tarification
- La faute inexcusable

ORGANISER SES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 20 février 2024 > Caen



PUBLIC

Dirigeant(e)s, DRH et RRH, tout collaborateur RH en charge d'organiser des élections professionnelles Aucun prérequis



TARIFS

Tarif adhérent: 400 € HT / personne Tarif non-adhérent: 700 € HT / personne

FRAIS DE REPAS INCLUS



OBJECTIFS

- Maîtriser les étapes préalables à l'organisation élections (calcul de l'effectif, périmètre du CSE, d'électorat, règles règles d'éligibilité, calendrier, protocole préélectoral...)
- Sécuriser le: processus électoral. depuis Ia convocation des syndicats jusqu'à la proclamation des résultats
- Être capable de mettre en œuvre les élections professionnelles

MÉTHODE

Cours. remise de supports pédagogiques, mise à disposition de pédagogiques ressources (modèles juridiques), mise en situation (simulation d'un vote avec dépouillement et rédaction du formulaire CERFA), réflexions et échanges d'expériences

ÉVALUATION

Quiz de synthèse et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANTES

Juristes UIMM Normandie Sud



PROGRAMME

I. Cadre d'organisation des élections professionnelles

- > Entreprises concernées
- Décompte des effectifs
 Finalités du décompte
 Conditions du décompte
- > Périmètre des élections
- Cadre de mise en place
 Détermination des établissements distincts
 Périodicité des élections
- Durée et nombre de mandats
- Evénements pouvant affecter le mandat
 Elections partielles
 Elections complémentaires

II. Préparation des élections professionnelles

- Déclenchement des élections

 Obligation de déclencher les opérations électorales
 Information du personnel
 Invitation des OS à négocier le PAP

 Protocole d'accord préélectoral

 Elaboration du PAP
 Contenu du PAP
 Absence de PAP

- Absence de PAP
- > Electorat
- Conditions d'électorat
 Listes électorales
 Eligibilité

- Eligibilité
 Conditions d'éligibilité
 Listes de candidats
 Organisation du scrutin
 Propagande électorale
 Dates, heures et lieu du scrutin
 Mise en place des modalités de vote

III. Déroulement des élections

- > Déroulement du vote
 - Déroulement et surveillance du scrutin
- Clôture du scrutin
 Fin des élections
 Dépouillement

- Attribution des siègesOrganisation d'un second tour
- Mesure de l'audience
- Publicité des résultats

IV. Contentieux électoral relatif à la régularité des opérations électorales

- Cas généraux
 Contentieux relatif au PAP
 Contentieux relatif aux règles de représentation équilibrée

RISQUE PENAL DE L'ENTREPRISE, DE SES DIRIGEANTS ET MANAGERS : LE PREVENIR ET AGIR EN DEFENSE



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 10 avril 2024 > Caen 11 avril 2024 > Alençon



PUBLIC

Avoir un poste d'encadrant(e) susceptible d'être confronté au risque pénal

Aucun préreguis



TARIFS

Tarif adhérent: 400 € HT / personne Tarif non-adhérent: 700€ HT / personne

FRAIS DE REPAS INCLUS



OBJECTIFS

Prendre conscience des enjeux du risque pénal pour les acteurs exposés

Identifier et prévenir le risque pénal dans son domaine d'activité

Expliquer le déroulement d'une enquête judiciaire, des perquisitions et d'une mesure de garde à vue

Agir en défense pour limiter l'impact négatif du risque

MÉTHODE

Apports théoriques et méthodologiques sur la base des contextes professionnels de chacun,

pédagogie participative basée sur des cas pratiques analyse vidéo, mises en situations pratiques

ÉVALUATION

Questionnaire préalable, évaluation tout au long de la formation, quiz, remise d'une attestation de compétences

INTERVENANT

Jean-Michel BERSCHEID - Formancile Formation



PROGRAMME

I. Identifier les risques pénaux des dirigeants, cadres, managers, exécutants, soignants

- > Définir le risque pénal
- > Différence entre responsabilité pénale et civile

II. Identifier les différents risques

- > Les infractions
- > Prendre des mesures pour identifier le risque en amont
- > Prendre des mesures pour diminuer son impact en aval

III. Identifier l'environnement judiciaire du risque pénal

- > Décrire la classification juridique des infractions
- Les cadres juridiques : énquête préliminaire, flagrant délit, commission rogatoire
- > Identifier les différents acteurs et leurs rôles

IV. Agir en défense : Enquête judiciaire, perquisition et garde à vue

- > Le déroulement d'une enquête judiciaire
- > Les réquisitions
- Les perquisitions (notion de domicile privé et de l'entreprise, cadres juridiques, les saisies et scellés, les fouilles de personnes, de véhicules)

V. Identifier le fonctionnement de la garde à vue et de ses droits

- > Définition, contrôle et durée
- > Immunités des personnes protégées
- > Droits, assistance de l'avocat, assistance du médecin

VI. Expérimenter une situation de garde à vue et d'un interrogatoire

- > Analyse vidéo
- > Mise en situation de garde à vue

VII. Conclusion:

- > Svnthèse
- > Evaluation de la formation

RGPD : COMPRENDRE ET METTRE EN PLACE LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES DANS SON ENTREPRISE



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 jour **10 octobre 2024** > Caen 17 octobre 2024 > Alencon



PUBLIC

Chefs d'entreprises, Respinsables RH, Responslables QHSE Aucun prérequis



TARIFS

Tarif adhérent: 400 € HT / personne Tarif non-adhérent: 700 € HT / personne



OBJECTIFS

- Comprendre le <u>cadre</u> légal **RGPD**
- Connaître les cadres d'utilisation des données à caractère personnel
- Maitriser les risques et documenter sa mise en conformité au RGPD
- Ébaucher le registre des traitements
- Sensibiliser les autres salariés, les sous-traitants, etc.
- Détecter les autres enjeux du **RGPD**

MÉTHODE

Méthodologie contributive issue des vécus des participants, réflexion commune sur l'utilisation de l'approche psychosociale

ÉVALUATION

Un quizz de connaissances est effectué durant la formation, une auto-évaluation est demandée à l'apprenant à la fin de la journée et le formateur valide ou non les acquis de l'apprenant

INTERVENANT

Startech Normandy



PROGRAMME

I. Les notions fondamentales du RGPD et la protection des données personnelles

- > Les enjeux liés aux données personnelles
- > Le RGPD, un atout pour votre organisme
- > Les données à caractère personnel ?
- > Les données à caractère personnel sensibles ou à risques ?
- > Les traitements de données à caractère personnel
- > Les différents acteurs du RGPD
 - Le responsable du traitement, le DPO et les sous-traitants
- > Cadre d'application du RGPD

II. La gestion des données personnelles au sein de l'entreprise

- > Les cadres légaux permettant le traitement des données personnelles La finalité du traitement
- La captation à minima des données
- > La protection renforcée des données sensibles
- > Une conservation limitée des données
- > Les obligations de sécurité
- > En pratique : cartographie des données de l'entreprise et ébauche du registre des traitements

III. Le RGPD au service d'une relation de confiance

- > Les obligations de transparence
- > Les droits des personnes pour accéder, rectifier, supprimer ou s'opposer au traitement de leurs données.
- > Les nouveaux droits des personnes
- > Le droit à la portabilité, droit à la limitation du traitement, le droit de ne pas faire l'objet d'une décision exclusivement fondée sur un traitement automatisé
- > L'encadrement des transferts de données hors de l'UE
- > En pratique : modèle de mentions d'informations

IV. Les outils de la mise en conformité au RGPD

- > Le registre des traitements
- > Documenter les process de l'entreprise
- > Faut-il nommer un délégué à la protection des données (DPO) ?
 > Faut-il réaliser des AIPD Analyse de l'Impact relative à la protection des Données.

L'EGALITE PROFESSIONNELLE



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 jour 19 novembre 2024 > Caen 21 novembre 2024 > Alencon



PUBLIC

Dirigeants, DRH,RRH, tout collaborateur RH **Aucun prérequis**



FORMATION GRATUITE DANS
LA LIMITE DES FORFAITS
DISPONIBLES



OBJECTIFS

- Comprendre la notion d'égalité professionnelle, les différentes réglementations applicables
- Maîtrisiez les différentes obligations pesant sur l'employeur en matière d'égalité professionnelle (accord collectif relatif à l'égalité professionnelle, plan d'actions, calcul de l'index, rôle du CSE...)
- Maîtriser l'application pratique et le calendrier de ces différentes obligations
- Identifier les infractions à la réglementation relative à l'égalité professionnelle et les sanctions qui y sont associées
- Savoir se constituer une boîte à outil pour mettre en place des mesures correctives

MÉTHODE

Cours, apports théoriques, exercices, exemples, mise à disposition de ressources pédagogiques (support de cours complet, modèles juridiques, boîte à outils), réflexion et échanges d'expériences

ÉVALUATION

Quizz de synthèse Remise d'une attestation de compétences

INTERVENANTES

Juristes UIMM Normandie Sud



PROGRAMME

I. Le principe général de l'égalité professionnelle en entreprise

- > Les textes applicables
- > Une terminologie à appréhender : entre parité, égalité, mixité, discrimination : savez-vous faire la différence ?
- > Les diverses obligations de l'employeur : assurer une égalité en matière d'embauche, de rémunération et de carrière...
- > Focus sur la règle « à travail égal, salaire égal »
- > Focus sur la nouvelle obligation de répression des comportements sexistes

II. L'index égalité

- > Entreprises concernées par l'index égalité professionnelle
- > Les outils
- > Les modalités de calcul
- > L'information et publicité de l'index
- > Les mesures de correction et de progression

III. L'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle ou de mettre en place un plan d'actions

- > Entreprises visées
- > Périodicité de la négociation
- > Contenu de l'accord ou du plan d'actions
- > Pénalités, contrôle de l'inspection du travail
- > Rescrit social sur l'accord ou le plan d'action

IV. Le rôle du CSE

- > Attributions du CSE en matière d'égalité professionnelle
- > Information et consultation du CSE en matière d'égalité professionnelle
- > Contenu de la BDESE en matière d'égalité femme-homme



GESTION DES DECHETS INDUSTRIELS



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 26 mars 2024 > Caen 28 mars 2024 > Alençon



Personnes en charge de l'environnement sur le site Aucun préreguis



Tarif adhérent:
400 € HT / personne / jour
Tarif non-adhérent:
700 € HT / personne / jour



OBJECTIFS

- Maitriser les principes de base
- Apporter une aide pour la gestion opérationnelle des déchets aux personnes en charge de l'environnement sur le site

MÉTHODE

Apports théoriques et méthodologiques sur la base des contextes professionnels de chacun, pédagogie participative basée sur des cas pratiques analyse vidéo, mises en situations pratiques

ÉVALUATION

Analyse de cas pratiques et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANT

Denis EUDELINE - Consultant HSE



PROGRAMME

I. Caractéristiques et classification des déchets

- > Les différentes catégories : déchets dangereux, non dangereux
- > Les catégories particulières (Emballages, huiles, piles et accumulateurs, amiante, PCB, pneus, équipements électriques, déchets à risque infectieux...
- > La nomenclature déchets ; propriétés de dangers des déchets
- La réglementation : caractérisation et traçabilité (suivi et contrôle des déchets)
- > L'inventaire des déchets du site

II. Gestion et inventaires des déchets dans l'entreprise

- > Identifier, quantifier, collecter, stocker les déchets : caractérisation des modes de gestion actuels des déchets dans l'établissement
- > L'inventaire des déchets du site

III. Gestion opérationnelle

> Caractérisation des modes de gestion opérationnelle actuels : qui fait quoi, de quelle façon, avec quels supports (organisation, consignes, procédures, sensibilisation, formation, gestion administrative, remontées de données et d'information, suivi, indicateurs, ...)

IV. Gestion des déchets hors entreprise

- > Le transport des déchets
- > Les possibilités de recyclage et de valorisation
- > Les traitements : physico-chimiques et thermiques
- > Le stockage
- > La gestion collective

FORMATION INITIALE POUR DEVENIR SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL - SST



DURÉE, DATES & LIEUX

14 heures - 2 jours

12 et 13/02/2024 > Alençon

12 et 13/06/2024 > Alençon

09 et 10/09/2024 > Alençon

05 et 06/12/2024 > Alençon



PUBLIC

L'ensemble des membres d'une entreprise Aucun prérequis



TARIFS

Coût individuel en nos locaux : 170 euros HT

Coût groupe en entreprise : 1400 euros HT

Minimum 4 personnes
Maximum 10 personnes



OBJECTIFS

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail, en portant secours à la ou les victime(s) et d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

Respecter l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

MÉTHODE

Tour de table, questions aux participants, exposé, démonstration, apprentissage des gestes

INTERVENANTE

Lucie LESAGE
Formatrice SST RNF

ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » et utilisés à chaque formation. A l'issue de cette évaluation, un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation

FORMATION INITIALE POUR DEVENIR SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL - SST



INTRODUCTION

> Identifier le parcours et créer des liens dans le groupe en facilitant la connaissance de chacun Identifier les objectifs de la formation SST (Approche de la prévention et du rôle du SST)

I. Intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence visée 1: Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- > Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- > Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

II. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Compétence visée 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- > S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- > Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Compétence visée 7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- > Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- > Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

Compétence visée 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- > Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- > Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- > Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

III. Intervenir face à une situation d'accident du travail - Seconde partie

Compétence visée 2 : Protéger de façon adaptée

- > Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- > Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- > Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

Compétence visée 3 : Examiner la victime

- > Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- > Reconnaître les autres signes affectant la victime
- > Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Compétence visée 4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- > Définir les différents éléments du message d'alerte
- > Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- > Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Compétence visée 5 : Secourir la victime de manière appropriée

> Arrêter le saignement - Permettre à la victime de respirer - Eviter l'aggravation et rendre un avis médical - Eviter l'aggravation de la brulure - Eviter l'aggravation du traumatisme supposé - Eviter l'aggravation de la plaie - Permettre à la victime de continuer à respirer - Assurer une respiration et une circulation artificielle

IV. Evaluation

- > Epreuve 1 : Mise en situation. Le candidat mettra en œuvre l'intégralité des compétences afin d'intervenir efficacement face à la situation proposée
- > Epreuve 2 : Le candidat devra répondre aux questions posées par le formateur portant sur sa connaissance du cadre réglementaire, et ses compétences en matière de prévention

RECYCLAGE - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL - MAC SST



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée

25/01/2024 > Alençon

29/02/2024 > Alençon

21/03/2024 > Alençon

18/04/2024 > Alençon

27/05/2024 > Alençon

24/06/2024 > Alençon

22/07/2024 > Alençon

23/09/2024 > Alençon

16/10/2024 > Alençon

18/11/2024 > Alençon

16/12/2024 > Alençon



PUBLIC

Aux titulaires d'une carte SST délivrée par une entité habilitée datant de moins de 2

Prérequis : Etre titulaire d'une carte SST délivrée par une entité habilitée datant de moins de 2 ans



TARIFS

Coût individuel en nos locaux:

100 euros HT

Coût groupe en entreprise:

700 euros HT

Plus frais de déplacement Minimum 4 personnes Maximum 10 personnes



OBJECTIFS

Posséder des compétences réactualisées selon le référentiel de la formation initiale



PROGRAMME

INTRODUCTION

- > Identifier les acquis et créer des liens dans le groupe en facilitant la connaissance de chacun
- > Identifier les objectifs de la formation Mac
- > Retour d'expériences en secours et les actions menées en prévention durant les deux années passées
- > Actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail

REVISIONS SUR:

- > Le rôle du SST
- > L' intérêt de la prévention des risques professionnels
- > Les risques particuliers de l'entreprise
- > Le cadre juridique
- > Protéger de façon adaptée
- > Alerte aux populations
- > Recherche des dangers persistants et les personnes exposées
- > Suppression ou isoler le danger ou éloignement de la victime
- > Examen de la victime et recherche des signes indiquant que la vie de la victime est menacée et CAT
- > L'alerte et élément du message
- > Secourir la victime de manière appropriée
- > Organisation des secours dans l'entreprise
- > Proposition de nouvelles pistes d'améliorations

MÉTHODE

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques

INTERVENANTE

Lucie LESAGE - Formatrice SST RNF

ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont les mêmes que ceux de la formation initiale. Le formateur utilisera le document national nommé (document INRS), dénommée « Grille de certification des compétences du SST – Maintien et Actualisation des Compétences ». A l'issue de l'évaluation, un nouveau Certificat de sauveteur secouriste du travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PRAP



DURÉE, DATES & LIEUX

14 heures - 2 jours Programmée en fonction de la demande des entreprises



PUBLIC

Tout public **Aucun prérequis**



TARIFS

Coût groupe en entreprise: 2500 € HT Groupe de 10

personnes maximum



OBJECTIFS

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique et maîtriser les risques sur lesquels il y a possibilité d'agir



PROGRAMME

- I. Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise J1
 - > Présentation du formateur
 - > Présentation des stagiaires
 - > Créer des liens dans le groupe avec la connaissance de chacun
- > Identifier le parcours de chacun
- > Recensement des attentes
- > Présentation des objectifs de la formation, du programme et des méthodes pédagogiques
- > La place de cette formation PRAP dans la démarche de prévention de l'entreprise
- II. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise J1
 - > Comprendre l'intérêt de la prévention
- > Connaître les risques de son métier
- III. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues J2
 - > Proposer des améliorations à sa situation de travail
 - > Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - > Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

MÉTHODE

Exposé direct, interactif, film/diapos, démonstration pratique, jeux de rôles, mise en situation, travail pratique

ÉVALUATION

Grille de certification des compétences de l'acteur PRAP

INTERVENANTES

Patricia TAILLARD et Lucie LESAGE

Formatrices SST RNF

SENSIBILISATION AUX GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 jour Programmée en fonction de la demande des entreprises





Coût groupe en entreprise: 800 € HT



OBJECTIFS

- Comprendre les risques liés à la manutention, l'incidence sur sa santé et sur l'organisation du travail
- Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de son corps
- Etre capable de savoir repérer et de mieux organiser son poste pour prévenir les TMS

MÉTHODE

Étude de cas, apport théorique réglementaire, le stagiaire applique en agissant lors des activités numériques et parties pratiques

ÉVALUATION

Mise en pratique et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANTES

Patricia TAILLARD et Lucie LESAGE

Formatrices SST RNF



PROGRAMME

I. Enseignement théorique

- La réglementation : Code travail, Code civil, Code de la Sécurité Sociale
- > Recommandations : CNAM R 367, R 440, R478 suivant secteur activité, Normes AFNOR X35-109
- > Définition des atteintes à la Santé AT et MP
- Statistiques 2021 des accidents du travail et des maladies professionnelles suivant branche
- > Les tableaux 57 et 98 de MP
- > Les différentes plaintes des salariés, témoignages
- > Tour de table écoute et prise en compte des stagiaires
- > Ce qui conditionne les gestes et postures, causalité plurifactorielle
- > La mécanique humaine : Le squelette, les os, les articulations, les ligaments, les tendons, les muscles, la colonne vertébrale, les vertèbres, les disques intervertébraux, la moelle épinière...
- > Passage en revue des TMS et de leurs origines/cause
- Les principes de manutentions manuelles : Principes d'économie d'effort, recherche de l'équilibre et choix des prises, points d'appui, centre de gravité, notion d'économie d'effort : partie pratique en salle)
- > Focus sur les EPI, le travail en équipe et aide à la manutention

II. Partie pratique (en salle et en atelier sur poste)

- > Mise en pratique des techniques énoncées
- > S'échauffer, s'étirer
- > Analyse de poste, filmée avec un logiciel spécialisé pour mettre en avant les contraintes
- > Débrief de l'analyse des postes en visionnant la vidéo (prise de conscience, recherche de solutions)
- > Utilisation du gilet de correction de posture



FORMATIONS APRODEM



LES RELATIONS ENTRE LES ENTREPRISES UTILISATRICES ET LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 11 juin 2024 > Caen 13 juin 2024 > Alençon



PUBLIC

Chefs d'entreprise, cadres dirigeant(e)s, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels

Aucun prérequis



TARIFS

FORMATION GRATUITE DANS
LA LIMITE DES FORFAITS
DISPONIBLES



OBJECTIFS

- Identifier les dispositions réglementaires relatives aux travaux réalisées par une entreprise extérieure dans un établissement
- Appréhender les enjeux de la sous-traitance et les relations entre les entreprises extérieures et les entreprises utilisatrices
- Elaborer une démarche de prévention des risques de coactivité



PROGRAMME

I. Le code légal

- > Champ d'application et obligations
- > Etapes clé de la démarche : inspection commune préalable, plan de prévention, coordination ...
- II. Savoir gérer durablement les conflits de manière constructive
- III. Les responsabilités de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure

IV. Le rôle de chacun

- > Les acteurs de la prévention (CSE, Médecin du travail, ...)
- > Inspection du travail et la CARSAT / CRAMIF

V. Les opérations de chargement et de déchargement

- > Contexte règlementaire
- > Protocole de sécurité

VI. Etude de cas : réalisation d'une analyse des risques et rédaction d'un plan de prévention

MÉTHODE

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants :

alternance entre apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation

ÉVALUATION

Mises en situation, études de cas et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANT

Denis EUDELINE - Consultant HSE

L'OPTIMISATION DES VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES ET DES FORMATIONS SÉCURITÉ



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 journée 12 septembre 2024 > Caen



PUBLIC

Ces formations s'adressent aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels Aucun prérequis



TARIFS

FORMATION GRATUITE DANS
LA LIMITE DES FORFAITS
DISPONIBLES



OBJECTIFS

- Connaitre ses obligations réglementaires en matière de vérifications générales périodiques (bâtiment et des équipements de travail)
- Connaitre les principales formations et habilitations en matière de santé-sécurité
- Optimiser la gestion et la traçabilité



I. Les vérifications générales périodiques en entreprise

- > Le principe
- > Les organismes compétents : qualifié-agréé-accréditer-notifié
- > Les contrôles et vérifications en interne
- > Zoom sur les principales vérifications : équipement de travail, incendie, électricité, appareils de levage et manutention, produits chimiques, nuisances, équipement de protection individuelle

II. Les formations sécurité

- > Le principe des formation/habilitation/autorisation
- > Le rôle et le contenu des formations sécurité
- > La formation générale à la sécurité

III. Les formations spécifiques

> Levage, électricité, produits chimiques manipulés, SST, incendie, radioprotection - rayonnement ionisant, TMD

IV. La gestion et le suivi

- > Tenir ses registres de sécurité
- > Traiter les observations des rapports
- > Gérer la traçabilité
- > Assurer le suivi des formations / habilitations
- > Optimiser le financement des formations
- > Faire le lien avec le document unique

MÉTHODE

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques

ÉVALUATION

Etude de cas et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANT

Denis EUDELINE - Consultant HSE

L'ERGONOMIE EN MILIEU INDUSTRIEL



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 jour **07 novembre 2024** > Alencon



PUBLIC

Ces formations s'adressent aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels Aucun prérequis



TARIFS

FORMATION GRATUITE DANS
LA LIMITE DES FORFAITS
DISPONIBLES



OBJECTIFS

- Faire connaître aux participants les principales notions d'ergonomie
- Leur permettre d'utiliser, en ce domaine, un langage adapté et commun
- Leur donner le réflexe de faire prendre en compte la dimension ergonomique dans leurs secteurs d'activités et de responsabilité



PROGRAMME

- I. L'ergonomie
 - > Origine
 - > Définition
 - > Champ d'action
- II. Le dimensionnement des postes de travail
 - > Les données anthropométriques de base
 - > La conception des postes de travail
 - > Les incidences des mauvaises postures : lombalgies et troubles musculo-squelettiques
 - > Les prescriptions pour le matériel existant
- III. Les principaux champs de l'ergonomie : le confort auditif, visuel et thermique
- IV. Présentation d'un outil d'analyse de poste de travail
 - > Méthode d'évaluation des conditions de travail
 - > L'évaluation des paramètres
 - > L'utilisation de la méthode

MÉTHODE

Méthodologie contributive issue des vécus des participants, réflexion commune sur l'utilisation de l'approche psychosociale

ÉVALUATION

Etude de cas et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANT

Denis EUDELINE - Consultant HSE



MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL) - ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS



DURÉE, DATES & LIEUX

25, 26 et 27 mars et 4 et 5 Avril Cycle de 5 jours



PUBLIC

Tous les membres du personnel élus, titulaires et suppléants du Comité Social et Économique Aucun préreguis



TARIFS

Tarif adhérent: 1500 € HT / personne pour le

cycle de 5 jours
FRAIS DE REPAS INCLUS



OBJECTIFS

- Cerner les différentes attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

MÉTHODE

Exposé, visionnage de films, exercices à partir de cas concrets et pratiques, remise d'un pack «d'outils » via plateforme en ligne

ÉVALUATION

Evaluation : QCM et Évaluation, mises en situation, document délivré en fin de formation: Remise d'une attestation de présence à la formation

INTERVENANTE

Perrine GALLET - Normandie Prévention



PROGRAMME

I. Les attributions du comité social et économique

> Les réclamations individuelles ou collectives, la promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

II. Grandes bases de la prévention

> Santé, sécurité et conditions de travail, notions de vocabulaires : Danger, Risques, Prévention, Protection...

III. Les acteurs de la Santé Sécurité au Travail

 Acteurs interne et externes (CSE, encadrement, salarié, représentant de proximité, médecine du travail préventive, inspection du travail, contrôleur sécurité CARSAT, INRS...)

IV. Les outils et documents

> Le document unique, bilan et programme annuel...

V. Le fonctionnement du CSE

> Aspect réglementaire, le fonctionnement Les rôles et missions, les responsabilités et les limites

VI. Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

VII. Évaluer les Risques professionnels par l'analyse d'une Situation de Travail

> La maîtrise des risques, les principaux types de risques, les facteurs potentiels d'accidents, les moyens d'observation, les échanges avec les salariés, savoir élaborer des propositions via un plan d'action et argumenter en réunion

VIII. Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

> Résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes

IX. La promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

RÉFÉRENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES MEMBRES DU CSE



DURÉE, DATES & LIEUX

7 heures - 1 jour 15 avril 2024 > Caen



PUBLIC

Tout membre du CSE et plus particulièrement : référent en charge du harcèlement Aucun prérequis



TARIFS

Tarif adhérent:
295 € HT / personne
Tarif non-adhérent:
395 € HT / personne
FRAIS DE REPAS INCLUS

(\rightarrow)

OBJECTIFS

- Caractériser et définir le harcèlement sexuel
- Prévenir le harcèlement sexuel
- Agir en cas de harcèlement sexuel
- Connaitre les recours possibles et les sanctions encourues



PROGRAMME

I. Les attributions du comité social et économique

Les réclamations individuelles ou collectives, la promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

II. Grandes bases de la prévention

> Santé, sécurité et conditions de travail, notions de vocabulaires : Danger, Risques, Prévention, Protection...

III. Les acteurs de la Santé Sécurité au Travail

> Acteurs interne et externes (CSE, encadrement, salarié, représentant de proximité, médecine du travail préventive, inspection du travail, contrôleur sécurité CARSAT, INRS...)

IV. Les outils et documents

> Le document unique, bilan et programme annuel...

V. Le fonctionnement du CSE

Aspect réglementaire, le fonctionnement Les rôles et missions, les responsabilités et les limites

VI. Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

VII. Évaluer les Risques professionnels par l'analyse d'une Situation de Travail

> La maîtrise des risques, les principaux types de risques, les facteurs potentiels d'accidents, les moyens d'observation, les échanges avec les salariés, savoir élaborer des propositions via un plan d'action et argumenter en réunion

VIII. Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

- > Résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes
- IX. La promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

MÉTHODE

Exposé, visionnage de films, exercices à partir de cas concrets et pratiques, remise d'un pack «d'outils » sur clé USB

ÉVALUATION

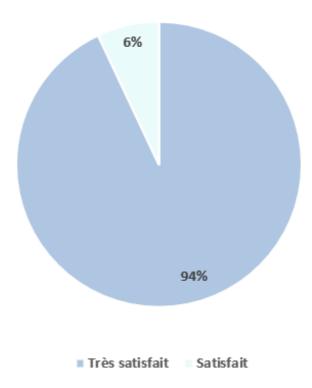
Evaluation sous forme de QCM, mise en situation et remise d'une attestation de compétences

INTERVENANTE

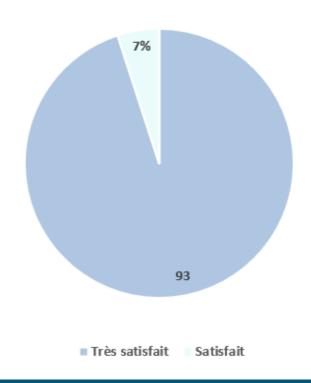
Perrine GALLET - Normandie Prévention

LES AVIS DE NOS STAGIAIRES EN 2023

Taux de satisfaction globale des stagiaires - 2023



Taux de satisfaction globale : pédagogie des formateurs - 2023



CERTIFICATION OUALIOPI

Le CIDIST, organisme de formation à travers lequel l'UIMM Normandie Sud propose son offre de prestations complémentaires est certifié Qualiopi





■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Action de formation**

OUTIL PRATIQUE: NOTRE EQUIPE



angel.perea@uimmnormandiesud.com

Valérie COUSIN - Assistante de Direction

Pôle Emploi-Formation

Didier MORELLON - Délégué Emploi-Formation

Valérie COUSIN - Assistante de Direction valerie.cousin@uimmnormandiesud.com

Pôle Juridique

Célia GARNY - Juriste Droit Social celia.garny@uimmnormandiesud.com

Elodie MORIN - Juriste Droit Social elodie.morin@uimmnormandiesud.com

Pôle Communication

Clara CASTEL - Chargée de Communication clara.castel@uimmnormandiesud.com

meryeme.nouristani@uimmnormandiesud.com

OUTIL PRATIQUE : NOUS CONTACTER, NOUS SUIVRE



Pour nous contacter:

- → UIMM Normandie Sud 10 Rue Alfred Kastler 14000 CAEN
- Ou notre antenne d'Alençon : Bâtiment CCI Intech Pôle Universitaire d'Alençon - 61250 DAMIGNY
- **9.70.08.01.50**

Pour nous suivre et faire le plein d'informations :

Intranet -> fabrique.portail-uimm.fr

LinkedIn → UIMM Normandie Sud

Site internet → uimmnormandiesud.com